



**Ingénieur Conseil
Infrastructures VRD**

30 bis allée de Champrond
ZA de la Bâtie – BP 2
38331 SAINT ISMIER Cedex
Tél : 04.76.52.24.27
Fax : 04.76.52.35.62
E-mail : bde@mtm-infra.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DU TOUVET

Aménagement du quartier de la gare

DOSSIER DE REALISATION

NOTICE EXPLICATIVE

Programme des Equipements

La commune du TOUVET a engagé le réaménagement du quartier de la gare. Le projet consiste à redynamiser ce secteur de la commune en créant plusieurs équipements publics (médiathèque dans l'ancienne gare du tramway, maison des associations dans l'ancienne perception, construction d'un nouveau bâtiment comprenant des logements sociaux et un relais d'assistance maternelle).

La présente notice consiste à décrire les aménagements extérieurs prévus sur l'espace public dont le tènement est délimité par les avenues Fernand Gras et Montfillon.

Description des aménagements

La desserte des bâtiments en réseaux humides et secs

Pour ce qui concerne la maison des associations et la halte garderie les nouveaux réseaux (électricité, France TELECOM, eau potable, évacuation des eaux usées et des eaux pluviales) seront branchés sur les collecteurs et réseaux existants sur l'avenue Montfillon. S'agissant de la médiathèque les nouveaux branchements nécessaires à l'extension seront situés sur l'avenue Fernand Gras.

Les réseaux nécessaires aux aménagements extérieurs

Les eaux pluviales

Il s'agit de créer un réseau destiné à l'évacuation des eaux pluviales, en prévoyant un stockage qui permettra de procéder à l'arrosage des espaces plantés. Une canalisation évacuant le surplus de la capacité de stockage sera raccordée sur le réseau existant de l'avenue Montfillon.

L'éclairage public

Des candélabres économes en énergie sont prévus afin d'assurer un éclairage moyen de 20 lux/m². Ces candélabres seront alimentés à partir du réseau existant sur l'avenue Montfillon.

Description des aménagements de surface

L'avenue Montfillon.

Il s'agit de réaliser un aménagement, au droit de l'entrée de la place sur laquelle sera située la halte garderie, permettant de sécuriser la dépose des enfants. Cet aménagement consiste à créer d'une part une chicane sur l'avenue et d'autre part un arrêt minute.

Pour permettre d'accéder aux places PMR situées à proximité de la halte garderie un accès sera créé à l'amont de la place.

L'espace délimité par la maison des associations et la halte garderie.

Cet espace sera dédié aux modes doux. Seuls les véhicules de secours et de service pourront accéder en cas de nécessité. Cet espace sera constitué d'un jardin d'été dans sa partie nord est. Coté Est à l'arrière du nouveau bâtiment une zone comportant des

jeux et un potager sera dédiée aux enfants du pôle enfance. Des allées desserviront les différents bâtiments, les normes relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap seront prises en compte.

L'espace situé au droit de médiathèque

Cette partie de l'aménagement est située en contrebas de l'espace décrit précédemment. Pour assurer une perméabilité avec la place « haute » il est prévu de construire des escaliers et une rampe ; des végétaux souligneront la rampe. Des gradins « festifs » sont également prévus.

Les matériaux choisis s'inscriront dans le cadre du développement durable; ils proviendront si possible de la région (végétaux, pierres pour les murets....)